

CONSEIL MUNICIPAL du 30 janvier 2021
Compte rendu

Étaient présents :

GUEGUEN Sandrine – HUGUET Fabien - LEGLAND Morgane – OLERON Geneviève - OLLIVIER Jean-Claude – PORCHER Ghislaine – GENTRIC Gabriel - CHALONY Ludovic - LE FLOCH Angéline

Étaient absents : Hervé SAINT JALM (procuration), Ludwig KERBRAT, excusé

Lecture et approbation du compte-rendu précédent.

CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la société SNEF Télécom mandatée par Bouygues Télécom a reçu un accord de principe du Conseil Municipal dans sa séance du 10 septembre 2020, pour l'implantation d'une antenne de téléphone mobile, sur un terrain communal cadastré section C n° 378 situé au terrain des sports dénommé « Stade François Floch ».

Le projet de convention d'occupation privative du domaine public établi entre la Commune et l'entreprise Phoenix France Infrastructures concernant la mise en place de cet équipement, porte sur :

Implantation d'un Pylône d'une hauteur de 30 mètres sur un espace de 30 m²

Durée de la convention : 12 années

Redevance annuelle : 1 000 € net

Il n'y aura aucun coût financier pour la commune.

Une information du dossier sera faite aux habitants de la commune.

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer la convention et tous documents relatifs à ce dossier.

En ce qui concerne la convention avec TDF, la durée de la convention est de 12 ans avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2020, La redevance a été fixée à 700 € net par an et elle sera réévaluée à 2000 € net par an dès l'installation d'un client opérateur de téléphonie.

CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE AVEC MORLAIX COMMUNAUTE

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » a été transférée à Morlaix Communauté.

A ce titre, Morlaix Communauté assure le portage des travaux d'investissements et leur coût.

Dans une logique de bonne organisation, la communauté souhaite confier par voie de convention, l'entretien des ouvrages aux communes via leur service technique.

La présente convention définit les modalités techniques et financières de cette prestation.

Le coût annuel de cette prestation pris en charge par Morlaix Communauté au bénéfice de la commune est estimé à 3 578 €.

La durée de la mission est de 1 an à effet du 1^{er} janvier 2020 et renouvelable deux fois par reconduction expresse.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention.

PROGRAMME VOIRIE 2021

En vue de la préparation du budget, le service travaux de Morlaix communauté va établir une estimation sommaire pour un programme voirie : travaux sur la voie communale n° 4 entre la route de Botsorhel, Kéruscar et Kéryven (sur environ 1 km)

Contact a été pris avec le conseil départemental (Monsieur Le Barillec) pour la mise en place de moyens techniques qui permettent de réduire la vitesse et améliorer la sécurité en agglomération : rue du lannec et rue alphonse razer (entrée du bourg)

DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

La commune est concernée par la deuxième phase du projet Bretagne Très Haut Débit qui vise le raccordement à la fibre optique des foyers.

Le Syndicat mixte Mégalis Bretagne prévoit le déploiement de la fibre optique sur la commune pour la fin de l'année 2022.

Une réunion de concertation doit avoir lieu avant cet été et il faudra prévoir 1 an de travaux.

Au préalable, il convient de procéder à la mise à jour de la base adresse et numérotation des habitations. Un groupe de travail est chargé d'effectuer cette démarche, elle se compose de Sandrine GUEGUEN, Ghislaine PORCHER, Gabriel GENTRIC, Morgane LEGLAND et Hervé SAINT JALM.

LUTTE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES

A compter du 1^{er} janvier 2021, les Conseillers décident la mise en place du dispositif d'aide financière pour la destruction des nids de frelons asiatiques, et de prendre en charge 50 % du coût d'intervention de destruction d'un nid effectué par un professionnel.

Toute personne découvrant un nid devra le signaler en mairie.

Cette prise en charge concerne exclusivement les nids de frelons asiatiques.

FRANCE SERVICES ITINERANT

Dans le cadre du déploiement d'un réseau France service itinérance et en collaboration avec les communes de Plourin lès Morlaix, Plougouven, Le Cloître Saint-Thégonnec et Plounéour Ménez, la commune a candidaté afin de proposer à ses habitants des permanences décentralisées de services publics. Les objectifs poursuivis sont de faciliter l'accès aux droits sociaux et aux services en accompagnant les habitants dans leur démarche numérique.

Cet appel à projet est porté par le PIMMS (Point Information Médiation Multi Services) de Brest.

Pour l'année 2021, il s'agirait d'une demi-journée par semaine à définir.

EGLISE

La société qui effectue la maintenance des cloches a constaté que les assises des moteurs de volée des cloches 1 et 2 sont vermoulues.

Pour permettre le fonctionnement des cloches en toute sécurité, le remplacement des assises est nécessaire.

La commune va solliciter le service culture de Morlaix Communauté pour bénéficier du dispositif d'aide « petit patrimoine non-classé ».

ENTRETIEN DES ESPACES PAYSAGERS

L'association TILDE de Pleyber-Christ et l'entreprise SEVEL Services de Morlaix vont être consultées dans le cadre d'une prestation de services pour l'entretien des espaces paysagers et le désherbage des voies en agglomération.

Fin de séance